



UNION DEMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 - www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FISCALITÉ AGRICOLE : L'UDC EXIGE UN EFFORT SUPPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour adoucir les effets désastreux de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) de décembre 2011 concernant l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles, le gouvernement vaudois a présenté ce matin la solution qu'il propose au niveau cantonal, au moyen d'une remise d'impôt octroyée d'office, limitée dans le temps.

L'UDC Vaud salue la volonté du Conseil d'Etat de trouver une solution pour alléger le poids fiscal qui pèse sur les épaules de nombreuses familles d'agriculteurs. Toutefois, malgré ces allègements bienvenus, les propriétaires d'immeubles agricoles et sylvicoles seront imposés par l'impôt fédéral direct et l'AVS, sur lesquels le Canton n'a aucune marge de manœuvre. Ils se verront encore imposés aux niveaux cantonal et communal, bien que la charge soit amoindrie.

La solution du gouvernement propose une trop forte dégressivité du taux de remise et un taux de remise maximal qui ne s'élève qu'à 66% du supplément d'impôt prévu par la nouvelle réglementation. Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il fasse un effort supplémentaire afin de corriger au maximum les effets de cet arrêt du TF.

Tant au niveau fédéral que cantonal, l'UDC n'a pas ménagé ses efforts pour dénoncer cette mesure fiscale confiscatoire (pour rappel, le taux d'imposition passe de 7% à potentiellement 50%). Nos anciens députés Michaël Buffat et Julien Cuérel sont intervenus au moyen de dépôts au Grand Conseil (respectivement une résolution en décembre 2014 et un postulat en décembre 2016). Au Parlement fédéral et au Parlement cantonal, de nombreux députés sont également intervenus avec détermination en plénum contre ce régime fiscal abusif.

L'UDC Vaud appelle de ses vœux un véritable débat de fond au Grand Conseil, afin d'évaluer toutes les mesures qui peuvent être prises pour proposer une solution durable à ce problème. En partenariat avec les milieux agricoles et économiques, la possibilité d'un passage d'un système dualiste à un système moniste (taxation unique du patrimoine, qu'il soit commercial ou privé) doit être étudiée, ainsi que les modalités d'une transformation du patrimoine commercial en patrimoine privé, en sauvegardant un recours facilité à l'investissement via des emprunts. L'UDC se réserve le droit d'intervenir politiquement auprès du Conseil d'Etat pour alléger de façon concrète et maximale l'application de cette fiscalité confiscatoire.

La solution cantonale provisoire proposée par le Conseil d'Etat ne résout pas véritablement le problème et n'annule pas la charge fiscale disproportionnée qui pèse sur le monde agricole. L'UDC ne lâchera rien jusqu'à ce qu'une solution juste et pérenne voie le jour.

Cosette Benoit
Secrétaire générale adjointe

Contacts :

Jacques Nicolet, conseiller national, président UDC VD, 079 206 97 29
Philippe Jobin, député, chef du groupe au Grand Conseil, 078 632 13 89